



Les épreuves : CAP Esthétique (en 1 an)

Diplôme d'état pour devenir esthéticienne

- [EG1 : Français Histoire-Géographie Education civique](#)
- [EG2 : Mathématiques - Sciences physiques et chimiques](#)
- [EP1 : Techniques esthétiques](#)
- [EP3 : Sciences et arts appliqués à la profession](#)

Liste des épreuves écrites, pratiques et orales de l'examen.

Vous n'avez pas à passer les épreuves générales si vous avez le niveau 1er ou un CAP.

épreuves professionnelles	Coef	Forme	Durée
EP.1 Techniques esthétiques	8	pratique et écrite	4h30
EP.2 Ventes de produits et de prestations de services	3	Orale	30mn
EP.3 Sciences et arts appliqués à la profession	4	Ecrite	3h
épreuves générales	Coef	Forme	Durée
EG.1 Français et histoire-géographie	3	Ecrite et orale	2h15
EG.2 Mathématiques et sciences	2	Ecrite	2h
EG.3 Education physique et sportive	1	Ponctuelle	35mn
Epreuves facultatives de langue vivante	1	Orale	20mn

Dont une heure pour Vie sociale et professionnelle, coef. 1

Dont coefficient 1 pour Vie sociale et professionnelle

Enseignement Professionnel

EP1 – techniques esthétiques

Épreuve pratique et écrite – coefficient 7 (+ coefficient 1 pour l'évaluation de la PSE, Prévention Environnement & Santé) – durée : 4 h 30. Objectif de l'épreuve : Cette épreuve a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat, ses attitudes professionnelles dans les situations d'exécution de techniques esthétiques.

EP2 – vente de produits et de prestations de services

Épreuve orale – coefficient 3 – durée : 30 minutes maximum. Objectif de l'épreuve : Cette épreuve a pour but de vérifier le niveau de compétences professionnelles du candidat, ses aptitudes professionnelles dans les situations de conseils et de vente.

EP3 – sciences et arts appliqués à la profession

Épreuve écrite – coefficient 4 – durée : 3 heures. Objectif de l'épreuve : Cette épreuve vérifie les connaissances scientifiques, technologiques, réglementaires et artistiques mobilisées dans des situations professionnelles.

Enseignement Général

Vous n'avez pas à passer les épreuves générales si vous avez le niveau 1ère ou un CAP.

EG1 – français et histoire-géographie

Épreuve écrite et orale, durée 2 heures 15 minutes – coefficient 3. Objectifs : L'épreuve de français et d'histoire-géographie permet d'apprécier :

- les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;
- les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

EG2 – mathématiques–sciences

Épreuve écrite, durée 2 heures – coefficient 2.

Objectifs : L'évaluation en mathématiques–sciences vise à :

- apprécier les savoirs et compétences des candidats ;
- apprécier leur aptitude à les mobiliser dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- vérifier leur aptitude à résoudre correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à vérifier leur cohérence ;
- apprécier leur aptitude à rendre compte par écrit ou oralement.

EG3 – éducation physique et sportive

Coefficient 1. Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 11 juillet 2005 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.